



Le 29 avril 2009

Madame Anne Lacoursière  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet minier aurifère Canadian Malartic  
3211-16-03**

Madame,

La Commission m'a demandé le 28 avril dernier si les discussions avec l'initiateur de projet sur le suivi du climat sonore avaient évolué ainsi que l'avis actuel du Ministère sur le suivi qui devait être réalisé par Corporation minière Osisko (Osisko) en période d'exploitation.

Nous n'avons pas eu l'occasion de reprendre avec Osisko les discussions sur le suivi du climat sonore. Nous maintenons cependant notre position selon laquelle le suivi annuel proposé par Osisko n'est pas suffisant. L'analyse environnementale du projet, à laquelle nous procédons présentement, devrait conclure à une fréquence plus élevée des mesures du bruit.

J'espère que vous trouverez le tout conforme et je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Renée Loiselle  
Chargée de projet